



## LES DIRECTIVES ANTICIPÉES



1 JOUR

### CONTEXTE

Afin d'améliorer les conditions de la fin de vie, la loi du 22 avril 2005, relative aux droits des malades et à la fin de vie introduit pour la première fois en France les directives anticipées, complétée par la loi Claeys et Léonetti du 2 février 2016, les directives anticipées donnent la parole au patient et lui permettent de s'impliquer dans son projet de soins.

De par sa mission d'information auprès du patient sur les directives anticipées et la désignation de la personne de confiance, le personnel soignant joue un rôle clé dans le renforcement des droits du patient.

Nous proposons une formation qui s'appuiera sur les pratiques existantes de l'établissement et permettra d'inscrire les pratiques soignantes dans le respect des droits des patients.

Elle permettra d'approfondir les connaissances au sujet des directives anticipées, connaître les conditions de leur mise en place, comprendre leur enjeu dans le parcours de soins ou encore accompagner les patients dans l'expression de leurs choix en intégrant les proches.

### OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux des directives anticipées et leur contenu
- Pouvoir mettre en œuvre les directives anticipées
- Savoir intégrer les directives anticipées au Projet Personnalisé de Soins du patient

### PUBLIC VISÉ

Professionnels de santé (médecins, encadrement des secteurs d'activité, ensemble du personnel paramédical).

### PRÉREQUIS

Aucun prérequis

### DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

#### Approche pédagogique :

Concrète et pragmatique basée sur des méthodes de pédagogie actives : alternance de méthodes affirmatives, interrogatives et démonstratives. Vérification de la progression pédagogique homogène du groupe et de l'assimilation du programme.

#### Supports pédagogiques :

Support de formation en format power point – cas pratiques – documentation, textes législatifs, manuel de certification.

#### Évaluation :

Évaluation de la satisfaction et des réactions sur la base d'un questionnaire d'évaluation, complété par chaque participant et évaluation des apprentissages réalisés en termes de connaissances et compétences sur la base de questionnaires pré-tests et post-tests.

#### Modalités d'organisation :

Formation en présentiel  
25 participants max.  
Formation en distanciel (visio)  
40 participants max.

#### Durée : 1 jour (7 heures)

#### Profil du formateur :

Formateur MAOQUAL disposant d'une expérience dans la formation continue, d'une expertise dans le domaine de la gestion des risques en santé et de la certification des établissements de santé, d'une connaissance fine des métiers soignants.

#### Accessibilité :

Nous contacter afin de prévoir les aménagements nécessaires le cas échéant en fonction du handicap concerné

#### Modalités et délais d'accès :

Formation ouverte à l'inscription tout au long de l'année.

Dates à définir après étude de vos besoins et en fonction de votre calendrier et des disponibilités des intervenants.

Délais moyens pour débiter la formation dépendant de la période souhaitée.

Possibilité de débiter votre formation au plus tard sous 30 jours ouvrés suite au premier contact.

#### TARIFS INTER ÉTABLISSEMENTS

PRÉSENTIEL	450 € par personne par jour
VISIO	350 € par personne par jour

Pour 4 participants inscrits, le 5ème est gratuit

#### TARIFS INTRA ÉTABLISSEMENTS

1400 € par jour de formation

Possibilité d'étude de tarif préférentiel selon la fidélité

## LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

### ■ DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

#### INTRODUCTION

##### **Contexte réglementaire et normatif**

1. Définitions
2. Cadre législatif
3. Attendus de la certification

##### **Le recueil des directives anticipées**

1. Comment donner l'information et recueillir les directives anticipées
2. Les conditions de validité et modalités de recherche
3. Comment aider le patient à les rédiger
4. Cas particuliers et situations complexes

##### **La prise en compte dans le projet de soin et la traçabilité dans le dossier du patient**

1. La traçabilité dans le dossier
2. Décision pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle
3. Comment intégrer les directives anticipées au projet personnalisé de soin du patient

##### **Cas pratique**

#### CONCLUSION